

CHOIX DU REGIME (EXTERNE OU DEMI-PENSIONNAIRE) POUR LES ÉLÈVES De 2^{nde}, 1^{ère}, Terminale

A RENDRE PAR TOUTES LES FAMILLES

Je soussigné(e) Mme, M,.....RESPONSABLE LEGAL ET FINANCIER

Adresse mail (du responsable financier) :

de l'élève : NOM..... Prénom.....

en classe de :

souhaite bénéficier du :

FORFAIT : Le prix de la demi-pension est calculé sur la base d'un forfait annuel (DP 5 jours coût annuel environ (valeur indiquée 2022/2023) : 497,08 € - DP4 jours coût annuel environ 420,24 €. **S'agissant d'un forfait chaque trimestre est dû en son entier quel que soit le nombre de passages effectifs.**

Le changement de forfait est autorisé à la rentrée et **au plus tard le 22 Septembre** pour s'adapter aux modifications éventuelles d'emploi du temps.

En l'absence de préavis contraire des familles, l'inscription est prise pour l'année. Elle peut être modifiée pour le trimestre suivant par notification écrite des familles reçue avant la fin du trimestre précédent.

5 JOURS (2.89€)

4 JOURS (3.09 €)

LUNDI

MARDI

MERCREDI

JEUDI

VENREDI

(Cochez la case et les jours correspondants à votre choix de forfait)

HORS FORFAIT :

EXTERNE autorisé à déjeuner moyennant l'achat d'un nombre significatif de repas payé par chèque au tarif de 3.91 € le repas.

CHANGEMENT DE FORFAIT :

La condition pour passer d'un mode FORFAIT à un mode HORS FORFAIT implique que toutes les créances antérieures soient soldées.

Date, le

Lu et Approuvé,

Signature du responsable légal et financier.

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION
Date d'entrée dans l'établissement :